P-372 A

Ville de Genève Conseil municipal

21 novembre 2017

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 26 juin 2017: «Pour le maintien de la publication papier de la revue *Genava*».

Rapport de M. Pascal Holenweg.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 26 juin 2017 et a été traitée sous la présidence de M^{me} Hélène Ecuyer. Les représentants des pétitionnaires ont été auditionnés lors de la séance de commission du 9 octobre. La commission a renoncé à d'autres auditions et a conclu ses travaux lors de sa séance du 20 novembre, la motion M-1271 portant les mêmes demandes que celles de la pétition P-372 étant examinée par la commission des arts et de la culture. Les procès-verbaux ont été tenus par M^{me} Shadya Ghemati, que le rapporteur remercie pour la qualité de ses notes.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

La pétition P-372 a été déposée le 15 juin 2017, munie de 338 signatures. Elle émane principalement de chercheurs genevois, qui expliquent que *Genava* a été pendant près de cent ans, pour eux et leurs prédécesseurs, «un instrument de travail, une source», en même temps que «pour l'histoire et la renommée de Genève, un moyen de rayonnement en tous points remarquable».

Les initiateurs de la pétition considèrent en outre que le fait que «la décision de supprimer cette revue unique à Genève n'ait fait l'objet d'aucune concertation avec les milieux qu'elle concerne est choquant».

La pétition fait suite à l'annonce, dans le dernier numéro de *Genava*, par le directeur du Musée d'art et d'histoire (MAH), qu'il renonçait à la publication imprimée (laquelle avait d'ailleurs été réduite depuis trois ans) et la remplaçait par une édition numérique. Suite à cette annonce, une motion (M-1271) déposée au Conseil municipal le 18 janvier, demandant au Conseil administratif de «soumettre rapidement la décision de supprimer la publication de *Genava* à l'avis de personnes compétentes afin qu'au terme de cette consultation la direction du Musée d'art et d'histoire soit invitée à poursuivre le soutien au travail scientifique et de diffusion culturelle de *Genava* et, le cas échéant, à revenir sur sa décision» (de supprimer la publication «papier» de *Genava*).

Séance du 9 octobre 2017

Audition de M^{me} Erica Deuber Ziegler et MM. Pierre Vaisse et Mauro Natale, pétitionnaires

Défense et illustration de la pétition

Genava a renforcé, en presque un siècle de publication, l'autorité scientifique du MAH. Devenue la référence, dans le monde entier, pour l'histoire de l'art et l'archéologie genevoises, elle a permis de développer les synergies entre des collaborateurs du musée genevois et les chercheurs extérieurs, dans tous les domaines traités par la revue: archéologie, histoire de l'art, de l'architecture et de l'urbanisme, collections muséales. Elle a également permis de faire découvrir des aspects méconnus de Genève. Pour les pétitionnaires, «l'abandon et la perte d'une telle publication seraient irréparables. Ce serait une grave erreur, non seulement du point de vue scientifique mais aussi pour la survie et la réputation du MAH».

Il ne s'agit pas pour eux, lorsqu'ils demandent que Genava reparaisse en version imprimée, de renoncer à la version numérique: les media s'additionnent et se complètent, ils ne s'annulent pas, et chacun a sa fonction, sa logique et son public. Les deux modes de publication (et les deux publics qu'ils touchent) se complètent. La demande de pétitionnaires n'est donc pas de renoncer à une édition numérique, mais de reprendre, en sus, et comme une édition de référence en même temps qu'une «carte de visite» du MAH, l'édition imprimée, avec un volume rédactionnel et une qualité de reproduction des images suffisants (un article d'histoire de l'art fait couramment une trentaine de pages et implique la reproduction la plus fidèle possible de documents iconographique), ainsi que la garantie que les textes fournis soient publiés tels que fournis, dans leur format original et avec leur valeur scientifique. Comparée à cette ambition, la proposition actuelle n'est que celle d'une publication de vulgarisation et d'information, ne pouvant compenser la disparition de la revue de référence – qui ne peut non plus être compensée par une publication numérique. De même, la migration des chroniques archéologiques de Genava vers une publication confidentielle du DALE leur a fait perdre de l'audience et de la réputation.

Le retour à une publication de *Genava* en revue imprimée, avec une parution annuelle, permettrait de maintenir (ou de ressusciter) l'ambition initiale des créateurs de cette revue, et de toutes celles et tous ceux qui y ont collaboré pendant près d'un siècle.

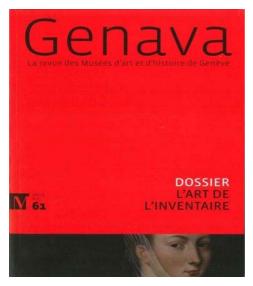
Une parution papier n'est pas un exercice nostalgique: l'imprimé reste indispensable à toute ambition d'être, dans le domaine que l'on couvre, une référence: aucune grande revue d'histoire de l'art n'a d'ailleurs renoncé à une version papier, dont le niveau scientifique est garanti par un comité scientifique, et la qualité formelle par un comité de lecture. Ainsi le *Jahrbuch* est-il une tradition en Allemagne.

A ces motivations fondamentales s'en ajoutent d'autres, plus instrumentales:

- l'interruption de la parution imprimée de Genava signifierait la fin des échanges (gratuits) avec les autres revues de même nature, suisses et étrangères, couvrant le même champ thématique et elles sont plusieurs centaines. Pour que la Bibliothèque d'art et d'archéologie (BAA), respectivement la Bibliothèque de Genève, puisse continuer à recevoir ces autres revues, il leur faudrait s'y abonner. Et donc, dépenser des milliers de francs pour pouvoir compenser le vide créé par un renoncement à l'imprimé justifié par une volonté d'«économies»;
- les raisons budgétaires évoquées pour justifier le choix de renoncer à la publication imprimée de *Genava* paraissent dérisoire au regard des 33 millions de francs (au budget 2017) accordés par la Ville au MAH;
- l'absence de concertation entre la direction du MAH et les professeurs et experts qui contribuaient à Genava.

La revue Genava

Note du rapporteur: il sera fréquemment fait usage ci-après, s'agissant de la présentation de la revue, de verbes conjugués au présent plutôt qu'à l'imparfait, l'objectif de la pétition étant précisément de pouvoir continuer à évoquer Genava au présent.



La revue *Genava* a été créée en 1923 par Waldemar Deonna, directeur du MAH, avec l'objectif de doter le MAH d'une publication de référence et la double ambition d'instruire le public et d'alimenter la recherche, sur l'art et l'histoire à Genève, et sur les collections du MAH. Elle est à Genève l'équivalent des revues que publient tous les grands musées d'Europe. Dans les années 1950 du XX^e siècle, *Genava* devient effectivement une référence pour l'Université et les chercheurs indépendants. Sa pagination et son contenu ont été réduits depuis trois ans.

Editée par le MAH, *Genava* ne dispose d'aucune autonomie statutaire au sein du MAH, dont elle est une publication officielle, en tant que revue des musées, en même temps qu'elle est une revue de référence scientifique, par les dossiers spécifiques qu'elle contient.

Aucune revue de même importance que *Genava* n'est publiée en Suisse romande. A Genève, il y a bien la revue annuelle *Mémoires et documents*, mais son champ est l'histoire pure, non l'histoire de l'art.

La revue documente et analyse les collections du MAH, ainsi que d'autres collections locales, et l'histoire architecturale et artistique de Genève. Des conservateurs du MAH y publient, ainsi que des collaborateurs d'autres institutions genevoises. Elle rend compte des travaux de mémoire et des thèses portant sur les champs thématiques qui sont les siens.

Genava était tirée à un millier d'exemplaires, ce qui est un tirage tout à fait honorable pour une publication de ce genre. Elle a été coéditée par plusieurs éditeurs genevois (Georg, Slatkine) ou romands (La Baconnière, Infolio), ce qui lui garantissait d'entrer dans le circuit de l'édition et des librairies, et élargissait sa diffusion. Elle était vendue (dès les années 1990) au prix unitaire de 30 à 65 francs selon les numéros, ou par abonnement annuel de 50 francs (pour un seul numéro par année). Le coût annuel de son édition, à la charge du MAH (c'est-à-dire de la Ville), et donc sans tenir compte de son coût éventuel (et marginal) pour les coéditeurs privés, était, les dernières années, de l'ordre de 80 000 à 100 000 francs, pour un volume de plusieurs centaines de pages (plus de 500 pages, par exemple, pour le tome LIV de 2006).

La revue ne disposait pas d'un comité de lecture, mais d'un comité de rédaction, d'un rédacteur en chef et d'un comité scientifique. Les pétitionnaires estiment qu'un comité de lecture s'imposerait.

La diffusion de la revue dans un système d'échange avec les institutions éditant des revues du même ordre permettait à la Bibliothèque d'art et d'archéologie de recevoir gratuitement ces revues – qu'elle ne pourrait donc continuer de recevoir, ou recevoir à nouveau, qu'en s'y abonnant. Les échanges permis par *Genava* entre le MAH et les autres institutions muséales et académiques ont assuré à la

BAA de pouvoir recevoir, et collectionner, un nombre considérable, unique en Suisse, de périodiques scientifiques, et à *Genava* d'être présente dans les principales bibliothèques, musées et instituts d'art et d'archéologie du monde entier, et d'être référencée dans des bibliographies internationales – et nombre des contributions qui y sont publiées, diffusées sur les sites internet des grands musées étrangers, en fonction des sujets traités.

Séance du 20 novembre 2017

Prises de position

La proposition est faite par la présidente de la commission, soutenue par plusieurs commissaires, de ne pas aller plus loin dans l'examen de la pétition et de prendre position sur elle sans audition supplémentaire, compte tenu du fait que la commission des arts et de la culture a entamé l'examen d'une motion dont le contenu est quasiment identique à celui de la pétition (laquelle a d'ailleurs été lancée après que la motion a été déposée), et que la commission procédera ellemême aux auditions complémentaires, notamment celles du magistrat et des responsables du MAH.

A l'unanimité des commissaires présents, soit par 8 oui (1 EàG, 2 S, 1 Ve, 3 LR, 1 UDC), la commission accepte le renvoi de la pétition au Conseil administratif et, en outre, la transmission du présent rapport à la commission pour la suite de ses travaux.

Annexe: pétition P-372

0



Erica Deuber Ziegler Historienne de l'art Ch. de la Croix-de-Plomb 1281 Russin Genève, le 15 juin 2017

P-372

Au Conseil municipal de la Ville de Genève Secrétariat du Conseil municipal Rue Pierre-Fatio 17 1204 Genève

Concerne : Pétition au Conseil municipal de la Ville de Genève pour le maintien de la publication papier de la revue *Genava*.

Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

J'ai l'honneur de déposer au Conseil municipal la pétition mentionnée cidessus.

Je vous remercie d'accorder toute votre attention à cette requête émanant principalement des chercheurs genevois, dont *Genava* a été pendant presque cent ans un instrument de travail, une source, et pour l'histoire et la renommée de Genève, un moyen de rayonnement en tous points remarquable.

Que la décision de supprimer cette revue unique à Genève n'ait fait l'objet d'aucune concertation avec les milieux qu'elle concerne est choquant. Genève se voit ainsi privée d'une revue scientifique touchant au plus près à son histoire et à son patrimoine artistique et culturel.

En vous engageant à une réflexion approfondie sur ce délicat dossier, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Erica Deuber Ziegler Historienne de l'art

Annexe : la pétition munie de 338 signatures.

15.06.2017

P-372

Pétition au Conseil municipal de la Ville de Genève pour le maintien de la publication papier de la revue Genava

Genava a été créée en 1923 par le directeur du Musée d'art et d'histoire (MAH) d'alors, Waldemar Deonna, comme un périodique à parution annuelle dont le but était non seulement de rendre compte de l'activité du Musée d'art et d'histoire mais également d'accueillir des études sur les monuments de l'histoire et de l'art genevois. Au cours de ses 94 ans d'existence, la revue s'est affirmée comme la référence, dans le monde entier, pour l'histoire de l'art et l'archéologie de Genève. Aucun autre organe de cette importance n'est publié en Suisse romande. Pour ces raisons, la revue Genava est présente dans les principales bibliothèques des musées et instituts d'art et d'archéologie du monde : elle a en effet servi de support à une politique d'échanges avec d'autres institutions muséales et académiques qui a garanti à la Bibliothèque d'art et d'archéologie de Genève (bibliothèque du MAH-BAA) un nombre de périodiques scientifiques incomparable, unique en Suisse, que les autres bibliothèques nous envient.

Or, dans la livraison de 2015, qui vient de paraître fin 2016, le directeur du MAH annonce dans la préface que la version papier sera remplacée à l'avenir par une publication numérique. Les raisons économiques évoquées pour justifier ce choix semblent dérisoires en considération de la subvention municipale annuelle de plus de 33 millions de francs accordée au pôle muséal du MAH. Le principal dommage de cette suppression réside dans la fin pure et simple de la publication de travaux scientifiques consacrés aux collections du musée, aux artistes, à l'archéologie et à l'histoire des monuments genevois. Le préjudice est tout à fait dramatique : non seulement pour la vitalité et l'autorité culturelle du musée mais également, – c'est un aspect plus caché mais non moins important – pour la Bibliothèque d'art et d'archéologie, qui ne disposera désormais plus de publications périodiques à échanger avec d'autres institutions et qui risque ainsi de voir l'une des sections les plus précieuses de ses collections libraires, indispensables à l'étude et à la recherche scientifique, se tarir et devenir obsolète.

Les soussignés demandent instamment au Conseil municipal de veiller à maintenir la revue *Genava* dans sa version papier et de poursuivre ainsi le soutien au travail scientifique et de diffusion culturelle du Musée d'art et d'histoire et des chercheurs genevois.

Nom, prénom	Profession	Adresse	Signature

À retourner avant le 30 avril 2017 à : Prof. Pierre Vaisse, rue des Sources 13, 1205 Genève.